



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LX 1. Nov. 91 16

Consulat général de  
Suisse en Haïti

Pétion-Ville

Ihr Zeichen  
Votre référence

Ihre Nachricht vom  
Votre communication du

Unser Zeichen  
Notre référence

Datum  
Date

p.B.73.Haïti.0. - LU/BAC 31.10.91

Gegenstand:  
Objet:

p.B.55.40.Haïti

Madame le Consul général,

Vos lignes du 23 septembre dernier viennent de me parvenir et je m'empresse de vous en remercier vivement et de répondre aux questions que vous y soulevez.

A la lumière des événements tragiques qui sont survenus entre-temps, il est intéressant de prendre connaissance dans votre missive des rumeurs au sujet des prétendues intentions du Président de se créer une armée privée en dehors des institutions, grâce notamment à l'appui suisse. A la suite du coup d'état, certains organes de presse ont même insinué que, d'après ses auteurs, la création de cette force de police aurait fait office de catalyseur du putsch.

Au sujet de l'aide suisse, il vaut la peine de relever ce qui suit. La République d'Haïti a saisi le Canton de Genève d'une demande d'assistance relative à la réorganisation des forces de police haïtiennes. Le Conseil d'Etat (exécutif) de la République et Canton de Genève s'est déclaré prêt à soutenir les efforts de Haïti en vue de la mise sur pied d'une force de police respectueuse de la constitution et au service de la population. Après des études de faisabilité commandées auprès d'une maison privée, le Président du Conseil d'Etat genevois, Monsieur Bernard Ziegler





(et non pas Jean Ziegler, Conseiller national du même canton) a décidé l'envoi d'officiers de police genevois en Haïti pour assurer la formation d'agents de police haïtiens. Le Canton de Genève avait soumis une demande de contribution financière au DFAE afin de pouvoir mobiliser les moyens estimés nécessaires par la firme qui avait réalisé l'étude. Au moment du coup d'état, cette demande était en train d'être examinée, mais elle est bien évidemment devenue vide de sens à la suite du putsch. Force est de constater, dans ce contexte, que la coopération dans le domaine policier ne rentre pas dans les buts de notre coopération au développement et que, par le passé, de telles demandes en provenance d'autres pays ont le plus souvent été refusées. Le cas haïtien aurait pu toutefois - et je souligne le conditionnel - faire l'objet d'une décision différente vu l'urgence de mettre en place des institutions véritablement démocratiques.

Lors de la rencontre entre le Président Aristide et le Conseiller fédéral Felber du 25 octobre dernier, le Chef du DFAE s'est référé à la création d'une police asservie à la Constitution comme à une démarche parfaitement légitime, étant donné que la police doit être conçue comme un service à la population et non pas comme une force de terreur. Il a également taxé de prétexte toute tentative d'explication du coup d'état faisant référence à la restructuration des forces de police.

L'assistance fournie par la police genevoise visait trois objectifs : assurer la protection du président, séparer la police et l'armée, et constituer une académie à même de trier les candidats et de former un corps de police compétent. Alors que les deux derniers objectifs cités vont quasiment de soi, tant leur nécessité est criante, le récent putsch nous montre bien que la protection du président, en tant qu'incarnation des aspirations démocratiques du peuple haïtien, était un objectif absolument légitime.

Après le passage du Président Aristide à Genève, le Conseil d'Etat du Canton de Genève a fait savoir qu'il est prêt à poursuivre ses projets de coopération avec Haïti si le droit y est rétabli. Dans cette éventualité, la Confédération réexaminera la

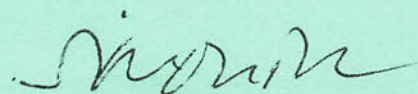


question au cas où elle devrait être saisie d'une nouvelle demande de contribution.

Afin de décider de l'attitude à adopter vis-à-vis de votre pays de résidence, les informations que vous nous faites parvenir jouent évidemment un rôle de première importance. J'aimerais donc saisir cette occasion pour vous remercier de votre coopération passée et pour vous exprimer combien nous comptons sur votre expérience pour le présent et l'avenir de nos relations avec Haïti.

J'espère que ces quelques lignes suffisent à répondre à vos questions, et surtout à celles de vos interlocuteurs et vous prie d'agréer, Madame le Consul général, l'assurance de ma considération distinguée.

DIVISION POLITIQUE II



Simonin

Copie : - Secrétariat BRF  
- JAC  
- DDA, Service Amérique latine  
- Presse et Information  
- SI, CFR, LU  
- Ambassade de Suisse, Mexico, Washington

LX 1. Nov. 91 16